

# Le TDS chez MdM-France



## Définition du TDS

Médecins du Monde-France privilégie les termes « travail du sexe » et « travailleur·euse·s du sexe » pour désigner l’activité et les personnes qui l’exercent, quelles que soient les conditions d’exercice.

Cette terminologie, couramment utilisée par les institutions internationales et les organisations de personnes concernées, englobe les personnes majeures, de tous genres, dont l’activité repose sur des échanges économico-sexuels consentis (prestations sexuelles contre argent, logement, aide à la migration, etc.), réguliers ou ponctuels. Lorsque la personne est mineure, MdM-France utilise le terme de « mineurs proposant des services sexuels tarifés ». La terminologie « sexe de survie » n’est quant à elle pas employée par MdM-France car elle comporte des connotations discriminatoires, stigmatisantes et réductrices.

Les situations, modalités, lieux, durées et organisations du travail du sexe varient selon les personnes qui l’exercent. Pour beaucoup, la prostitution est considérée comme un moyen temporaire pour financer un projet personnel (études, migration, soutien familial, régularisation administrative, etc.).

MdM-France réfute ainsi toute représentation homogène et cloisonnée du travail du sexe.

## Amalgame exploitation & TDS

MdM-France note que l’amalgame souvent fait entre traite des êtres humains et travail du sexe, ou entre traite et migration, mène souvent à la criminalisation du travail du sexe et de la migration, au lieu de lutter contre la traite. MdM-France estime que cette approche constitue une barrière à l’accès aux droits et aux services de santé, en plus d’être contre-productive dans la lutte contre la violence et l’exploitation puisqu’elle tend à occulter la diversité des réalités et des modes d’exploitation.



MdM-France dénonce toute forme d’exploitation, de contrainte, de trafic et de violence exercée à l’encontre des êtres humains et se positionne en faveur d’une application effective et durable des cadres juridiques internationaux et nationaux permettant de protéger les personnes en situation d’exploitation et de vulnérabilité.

MdM-France évite de parler « d’exploitation sexuelle » car l’expression, qui n’a pas de définition claire dans les traités internationaux et ne fait pas l’objet d’un consensus global, est employée à la fois par les personnes qui pensent que tout travail sexuel est exploitation et par d’autres personnes avec un avis moins tranché. Pour éviter les confusions, MdM-France préfère parler d’exploitation dans le travail sexuel, l’industrie du sexe ou le commerce du sexe.

**MEDECINS DU MONDE PROMEUT LES PRINCIPES DE LA REDUCTION DES RISQUES, UNE APPROCHE FONDÉE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET LES DROITS HUMAINS.**

Les projets menés visent non seulement à améliorer la santé publique, mais aussi à développer une réponse communautaire non-jugeante, basée sur les besoins. Cette approche repose sur l’idée que les personnes concernées ne veulent pas ou ne peuvent pas toujours changer leur mode de vie, et qu’aucune condition préalable ne doit être imposée pour l’exercice de leur citoyenneté ou l’accès à la santé et aux droits.

MdM-France pose comme principe fondamental la promotion de la capacité des personnes à prendre soin d’elles-mêmes et à disposer de moyens individuels et communautaires d’agir sur leur santé, leur vie et leur environnement. MdM-France réfute ainsi toute approche victimisante au sujet des travailleur·euse·s du sexe, c’est-à-dire qui part du principe que tous les travailleur·euse·s du sexe sont des victimes et doivent être protégés·ées, y compris d’elles-mêmes. Cela ne conduit qu’à dénier le respect de leur existence, de leur humanité et de leur droit à être traité·e·s comme des citoyen·ne·s à part entière.

## Comment MdM travaille avec le TDS ?

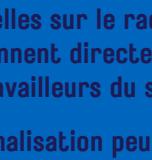
Les TDS sont considérées comme une population clé pour le VIH-sida, mais cela ne signifie pas qu’ils aient des besoins en santé spécifiques. Leurs besoins en santé, en particulier en santé sexuelle, sont les mêmes que ceux de la population générale. Cependant, ils sont surexposés au VIH/IST et aux violences basées sur le genre en raison des politiques répressives et de la stigmatisation de leur activité. Il est essentiel de ne pas réduire les questions de santé au VIH, mais de prendre en compte l’ensemble des enjeux de santé et de surmonter les obstacles à l’accès à la prévention, aux soins et aux services de santé.

MdM-France condamne les approches hygiénistes du TDS qui peuvent sous-tendre certaines législations. La démarche de réduction des risques de Médecins du Monde promeut le consentement et l’autonomie des personnes et poursuit des objectifs d’amélioration de la santé des TDS, au même titre que la santé publique, par l’implication des personnes exerçant dans l’activité.



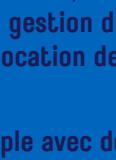
## La criminalisation du TDS: qu'est-ce que c'est?

La criminalisation du TDS se manifeste généralement sous trois formes, combinées différemment selon les pays pour interdire le commerce du sexe entre adultes consentants

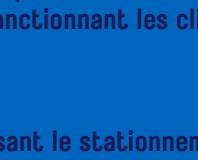


Les lois pénalisant la vente de services sexuels par des adultes consentants, comme celles sur le racolage, qui sanctionnent directement les travailleurs du sexe

La criminalisation peut aussi être indirecte, par exemple avec des arrêtés municipaux interdisant le stationnement dans certains espaces. Quel que soit le périmètre, l’objectif de la criminalisation reste de contrôler le TDS



Les lois pénalisant l’organisation du travail du sexe, comme celles interdisant la gestion d’établissements ou la location de locaux.



Les lois interdisant l’achat de services sexuels auprès d’adultes consentants, sanctionnant les clients

Les lois criminalisant directement ou indirectement le TDS nuisent à l’accès à la santé et aux droits des TDS, les exposant à davantage d’exploitation et d’abus. Elles augmentent la précarité, favorisent la clandestinité de l’activité, limitent les stratégies de prévention et de soins, légitiment le harcèlement policier et forcent les TDS à se cacher, ce qui les rend plus vulnérables aux violences. En raison des effets néfastes des lois réprimant le TDS, qui limitent l’autonomie des TDS et renforcent leur stigmatisation, MdM-France soutient une décriminalisation totale (TDS, clients et intermédiaires) en France, dans la mesure où le cadre légal français protège déjà toutes les victimes d’exploitation et de traite, y compris les travailleurs du sexe. Ce positionnement vise à ne plus considérer le TDS comme une infraction ou une déviance, et soutient des politiques basées sur la santé publique et les droits humains. Une telle approche facilite l’accès à la santé et aux droits des travailleurs du sexe et lutte contre toutes les formes de violence, y compris l’exploitation dans ce domaine.